

# La libre circulation des personnes est un atout

La libre circulation des personnes compte parmi les atouts de la Suisse. Elle permet à notre économie de couvrir ses besoins en travailleurs qualifiés et comporte, par là, plus d'avantages qu'un marché de l'emploi dont l'accès serait unilatéral. Aucun effet négatif ne s'étant produit, il faut impérieusement poursuivre sur la voie bilatérale dans ce domaine. Selon une enquête réalisée par l'Union patronale suisse et Economiesuisse, plus de 80% des branches estiment que l'Accord sur la libre circulation des personnes a été prépondérant pour leur croissance au cours des dernières années; 85% considèrent que l'accès au marché européen est important, voire très important, pour recruter de la main-d'œuvre qualifiée. Toutes les branches demandent la poursuite de la libre circulation des personnes.



**Thomas Daum**  
Directeur de l'Union patronale suisse, Zurich

## Un manque de main-d'œuvre qualifiée

Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée est un facteur décisif pour notre pays. Cette exigence s'est encore confirmée après les mutations survenues dans les structures de l'emploi. Le nombre de postes demandant un haut niveau de qualification et une grande autonomie augmente fortement et celui des activités simples et répétitives recule. En outre, les statistiques montrent que l'immigration répond amplement aux changements structurels de l'emploi. L'ouverture à l'UE de notre marché de l'emploi favorise donc le développement qualitatif de l'économie.

La demande de main-d'œuvre qualifiée des entreprises suisses continuera à augmenter parce que notre économie doit surtout s'orienter vers des prestations de haut et de très haut niveau en raison de la lourdeur des charges salariales; de plus, ce sont les branches fortement consommatrices de savoir-faire qui la font prospérer. Cela exige un nombre important de personnes qualifiées et spécialisées, qui ne peuvent être recrutées sur le marché suisse, trop étroit avec ses 3,9 millions de travailleurs. L'accès au marché européen de l'emploi permet de compléter cette demande.

## Une grande mobilité des travailleurs suisses

Pour évaluer l'Accord sur la libre circulation des personnes, il faut aussi tenir compte de l'ouverture du marché européen de l'emploi aux travailleurs suisses. Celle-ci offre des perspectives professionnelles aux personnes concernées et profite aux entreprises exportatrices et actives au niveau international. Leurs collaborateurs ont besoin d'accéder librement aux marchés étrangers dans des domaines tels que l'acquisition de clientèle, l'établissement d'offres, le développement et la réalisation de projets, de même que l'assistance aux utilisateurs et l'entretien. À l'heure actuelle, des relations simples et fiables, libres de tout obstacle lors des transferts, sont décisives dans le monde des affaires.

## Une ouverture unilatérale est insuffisante

Des règles unilatérales d'accès au marché suisse de l'emploi ne représentent pas une solution valable. Un régime restrictif serait synonyme d'instabilité et de surcoûts pour tous les protagonistes et n'aurait pas d'effet incitatif sur les travailleurs étrangers. De plus, l'accès des travailleurs suisses au marché européen de l'emploi ne serait pas garanti. Les règles régissant la coordination des assurances sociales et la reconnaissance des diplômes en Europe seraient caduques sans l'Accord sur la libre circulation des personnes. La mobilité des travailleurs suisses et étrangers, qui œuvrent de plus en plus souvent dans d'autres pays, serait compromise.

Des règles unilatérales d'accès ne pourraient pas satisfaire aux besoins de recrutement et de mobilité des travailleurs et des employeurs alors que les accords bilatéraux (conclus par étapes) créent un marché de l'emploi pratiquement uniformisé entre la Suisse et l'UE. Un régime unilatéral d'accès ferait que l'allocation de la main-d'œuvre serait (de nouveau) soumise aux décisions des autorités (sélection des pays de détachement, attribution des contingents, etc.) plutôt qu'aux besoins des entreprises, ce qui serait un pas en arrière regrettable pour la politique suisse du marché de l'emploi.

## Des craintes inutiles

Contrairement aux craintes qui ont été souvent émises, la libre circulation des personnes n'a pas eu d'effet négatif sur le marché suisse de l'emploi. L'immigration est sous contrôle et répond aux besoins de l'économie. On ne constate pas non plus d'évictions du marché de l'emploi. La libre circulation ne sert pas à «importer» des travailleurs bon marché puisqu'elle concerne surtout les personnes qualifiées et les spécialistes. L'évolution des salaires n'en est pas non plus victime et certains cas isolés de dumping salarial ont été facilement corrigés grâce aux mesures d'accompagnement. ■